

STIPULATION YS DE 2001

Procédures

1. *Informar le personnel et les bureaux qui offrent leur services aux Programmes pour les Elèves Apprenant l'Anglais (ELL)*
2. *Superviser et suivre l'adhésion effective aux Règles du Programme*
3. *Évaluation*
 - 3.1. Interne : Evaluation annuelle de l'efficacité du programme : 01/02
 - 3.2. Externe :
 - _ Tous les trois ans, pas plus tard que l'An 03/04, ou
 - _ Engager un (ou des) expert(s) de façon continue.
 - _ Prendre en compte les plaintes des avocats des parties civiles (experts)
 - _ Publier les rapports (Septembre de l'année d'évaluation)
 - _ Distribution aux membres du Directoire
 - _ Rendre disponible sur demande aux parties civiles
4. *Rapport*
 - Au moins une fois par an, publier le rapport de chaque école avec :
 - Données détaillées des ELL par niveaux ESOL, par résultats scolaires et par langues maternelles (au moins 6 langues parlées par la majorité)
 - Compréhensible et accessible aux parents
 - Inclure les individus et organisations investis dans les programmes
5. *Ressources : Pour répondre aux critères du programme*
 - Équité au District, Domaines Académiques et aux Ecoles
 - Pas de réduction disproportionnée
6. *Procédure pour la résolution des problèmes*
 - Proviseurs
 - Un membre du personnel en dehors de école (nom et numéro de téléphone)
 - Un membre du personnel de la Direction Générale des Etudes CAO (nom et numéro de téléphone)
 - Les membres du personnel doivent parler la langue des élèves ou avoir accès aux interprètes / traducteurs
7. *Conditions de la Stipulation : A juin 2009*
8. *Divers*
 - Sur demande, les plaignants et leurs avocats obtiendront rapidement des audiences
 - Définition des classes, déclaration des droits, accès des plaignants aux dossiers comme énoncés dans l'Intérim Remedial Agreement

CRITERES DU PROGRAMME DES SERVICES POUR ELEVES APPRENANT L'ANGLAIS

Les Elèves Apprenant l'Anglais (ELL), avec les opportunités et les supports adéquats, vont remplir les conditions d'obtention de diplôme et de promotion du District.

MEILLEURS METHODES PEDAGOGIQUES

EVALUATIONS : Les méthodes d'évaluations et modèles de programme doivent être d'une efficacité prouvée. Les programmes doivent inclure une évaluation initiale et continue pour les ELL et faire usage de plusieurs indicateurs et accommodations.

INSTRUCTION : Les élèves ont droit aux programmes conçus pour promouvoir la compétence en Anglais et remplir les conditions requises par le District et l'Etat ainsi que l'habileté à suivre les cours traditionnels. Les programmes éducatifs doivent incorporer le temps, les équipements appropriés pour une culture linguistique riche et des supports en langue maternelle, si nécessaire pour atteindre les objectifs.

AUTRES PROGRAMMES : Activités supplémentaires, programmes pour les doués (magnet programs), Petites Communautés Educatives, etc. doivent fournir un accès équitable avec une assistance bilingue, quand nécessaire pour une participation effective. L'efficacité des programmes sera adressée par l'analyse des résultats, les meilleures méthodes pédagogiques et les modifications de programme.

SERVICES D'AIDE : Les élèves ont le même droit d'accès aux services d'aide comme le conseiller avec assistance bilingue si nécessaire. Les règles s'appliquent aux élèves handicapés à moins que stipuler autrement par l'IEP.

COMMUNICATION AVEC LES PARENTS

Les notes aux parents relatifs aux activités du District seront traduites dans les six langues les plus parlées. Les services d'interprétation et de traduction bilingues seront offerts aux familles quand nécessaire, afin qu'elles comprennent les notes et les conditions d'examen et critères de promotions, et participent pleinement aux réunions, aux conférences relatives aux bulletins de notes, aux activités supplémentaires et la conduite de l'école. Les parents et les familles seront encouragés à supporter le développement du premier langage littéraire de l'élève.

Au moins une fois par an, les parents recevront une note relative au Program Standards desservant les élèves ELL, et la procédure de résolution des problèmes que les parents peuvent suivre s'ils ne sont pas satisfaits des services rendus.

PERSONNEL

Le District va recruter, employer et retenir du personnel qualifié en nombre suffisant, y compris du personnel bilingue, pour assurer que les standards soient achevés. Le District définira les habiletés et savoir requis par chaque catégorie du personnel (comme les para- professionnels, professeurs, conseillers, administratifs, leaders d'instruction, personnel du bureau central et membres de direction) qui sert les élèves ELL. Le District définira les types et tiendra de façon continue nombre de sessions de développement professionnel pour ce personnel afin d'accroître, maintenir et améliorer leurs habilités.